

## Compte rendu sommaire

**Réunion du Bureau Communautaire du Lundi 10 JANVIER 2011**

**au siège 34 Grand'Rue à Rombas**

---

Sous la présidence de Monsieur FOURNIER

L'an DEUX MILLE ONZE, le DIX du mois de JANVIER à 18H30, le Bureau Communautaire s'est réuni sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 03 Janvier 2011.

Présents : MM. FOURNIER, DIEDRICH(à partir du point 1.2), ZIMOGH, DROUIN(à partir du point 3.2), WATRIN, MATELIC, CORRADI, SERREDSZUM, VOLLE, HALTER, ARGUELLO.

Membres ayant donné procuration : M. SCHWEIZER à M. FOURNIER  
M. PIERON à M. WATRIN

Absent excusé : M. MULLER

Absent : Néant

Présents sans voix délibérative : MM. LOGNON et FELLY et Mme D'AMATO et Mlle LOUIS.

---

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Il sollicite, ensuite, l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

**5-1 - Petite Enfance – Reprise de la Maîtrise d'Ouvrage de la structure multi accueil d'Annéville - Demande de transfert des subventions sollicitées par la Ville d'Annéville.**

**5-2 - Parc d'activités communautaire « Belle Fontaine » - Cession d'un terrain à la Société « Clinique vétérinaire de l'Orne » - Compromis de vente**

Le Bureau Communautaire, à l'unanimité,

- ACCEPTE que le point 5-1 soit rajouté à l'ordre du jour

### **1. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**1.1 DB 2011-01 – Parc d'activités Communautaire « Champelle » - Détermination du prix de cession des parcelles situées sur les plates formes aménagées par la Communauté de Communes.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de passer outre l'évaluation de « France Domaines », en date du 4 juin 2010, fixant à 7,63 € HT/m<sup>2</sup> le prix de cession des terrains situés sur le parc d'activités communautaire « Champelle » et de fixer le prix de cession des parcelles situées sur les plates formes aménagées par

la C.C.P.O.M. au prix bilan de la zone, soit 12 € HT/m<sup>2</sup>, majoré de 7,08 € HT, soit un prix de 19,08 € HT/m<sup>2</sup>,

- MODIFIE les modalités prévisionnelles de financement de la Z.A.C. « Champelle » en tenant compte de ce changement de prix.

### **1.2 DB 2011-02 – Parc d’activités Communautaire « Champelle » - Construction d’un Hôtel d’Entreprises – Assurance Dommage-Ouvrage – Choix de l’assureur.**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- RETIENT la proposition de SAGEBAT pour l’assurance dommages-ouvrage et « tout risque chantier » dans le cadre de la construction de l’hôtel d’entreprises pour un montant de 25 217,33 € TTC :
  - Sans franchise pour l’assurance dommages-ouvrage
  - Franchise tous risques de chantier = 25 franchises de base (franchise de base = 159 € HT).
- AUTORISE le Président à signer ledit contrat.

## **2. AMENAGEMENT DE L’ESPACE**

### **2.1 Signalétique d’intérêt communautaire – Attribution de fonds de concours - Reconduction.**

Le Bureau Communautaire émet un avis favorable à la reconduction de l’opération d’accompagnement et de soutien financier des communes membres qui procèdent à l’installation ou au renouvellement de leur signalétique.

## **3. LOGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **3.1 DB 2011-03 - Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) - Versement de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité, DECIDE de procéder au versement des subventions à divers particuliers dans le cadre de « l’Opération Programmée de l’Amélioration de l’Habitat » pour un montant total de 6 527,10 € TTC.

### **3.2 DB 2011-04 – Opération « Pass Foncier » - Versement de subventions**

Le Bureau Communautaire ayant entendu l’exposé du Président et après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- DECIDE de procéder au versement de la subvention à un particulier dans le cadre de « PASS FONCIER » pour un montant total de 18 500€ TTC.
- AUTORISE le Président à signer la convention à passer avec le bénéficiaire.

## **4. PETITE ENFANCE**

### **4.1 DB 2011-05 - Halte Garderie de Rombas - Détermination des tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.**

## TARIFS POUR LES ACCUEILS TEMPORAIRES ET PERMANENTS A TEMPS PARTIEL :

	Composition de la famille			
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants et plus
Taux horaire en pourcentage des ressources	0,065 %	0,054%	0,043 %	0,032 %

### TARIF MINIMUM :

Le tarif minimum résulte de la prise en compte d'un forfait minimum de ressources.

Ce forfait s'élève à :

$579,72 \text{ E} \times 0,06 \% = 0,35 \text{ €}$  par heure d'accueil pour une famille ayant un enfant

### TARIF APRES LES HEURES DE FERMETURE :

Au-delà des heures d'ouverture de l'établissement précisées dans le règlement de fonctionnement, le tarif normal s'appliquera, suivant les critères définis plus haut, additionné de 3,00 €.

### TARIF SPECIAUX :

Les déductions (maladie, hospitalisation, congés annuels, ...) sont fixées dans le règlement de fonctionnement de la Halte Garderie.

Si un enfant de la famille est handicapé, il sera appliqué le taux d'effort immédiatement inférieur à celui auquel la famille aurait pu prétendre en fonction de sa composition.

Si les éléments administratifs nécessaires à l'évaluation des ressources manquent au dossier d'inscription, un tarif de 5,00 € de l'heure de garde sera appliqué.

## 4.2 DB 2011-06 – Construction de 4 structures multi-accueil à Amnéville - Clouange – Marange-Silvange et Sainte Marie aux Chênes – Demande de subvention auprès de l'Union Européenne (FEDER)

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE, de façon formelle, la réalisation de 4 structures multi accueil sur le territoire des communes d'Amnéville, Clouange, Marange-Silvange et Sainte-Marie-aux-Chênes,
- PREND L'ENGAGEMENT d'effectuer toute les démarches nécessaires à leur réalisation,
- APPROUVE leur plan de financement,
- SOLLICITE, pour leur réalisation, l'attribution de subventions auprès de l'Union Européenne
- ET S'ENGAGE, si le montant FEDER alloué venait à être inférieur à celui escompté, à augmenter d'autant la participation de la C.C.P.O.M.

## 5. POINT A AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

### 5.1 DB 2011-08 – PARC D'ACTIVITES COMMUNAUTAIRE « BELLE FONTAINE » - CESSION D'UN TERRAIN A LA SOCIETE « CLINIQUE VETERINAIRE DE L'ORNE » - COMPROMIS DE VENTE

Le Bureau Communautaire ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- AUTORISE la cession de la parcelle cadastrée BAN DE CLOUANGE Section 4, n°99, d'une superficie de 1 585 m<sup>2</sup> qui se fera au nom de la Société « Clinique Vétérinaire de l'Orne », domiciliée à ROMBAS (57 120), 28 rue Raymond Mondon, ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire,
- FIXE le prix de cette cession au prix bilan de la Z.A.C. soit 23,00 € HT le m<sup>2</sup> hors aide de la Communauté de Communes, ce prix étant conforme à l'estimation de la Brigade Régionale Foncière (Département Domaines) en date du 1er juillet 2010,
- ACCORDE un abaissement de prix à hauteur de 6,90 € le m<sup>2</sup>, ce qui ramène le prix de cession à 16,10 € HT le m<sup>2</sup>, compte tenu de l'engagement pris par la Société « Clinique Vétérinaire de l'Orne » de procéder à la création de 1 voire 2 emplois, ainsi qu'au passage à temps plein de 1 emploi (actuellement à temps partiel),
- FORMALISE cet engagement dans le cadre d'une convention sous seing privé,
- ET AUTORISE le Président à signer le compromis de vente, la convention sous seing privé et l'acte de vente, à passer à cet effet avec la Société « Clinique Vétérinaire de l'Orne. » ou toute autre personne physique ou morale qui pourrait lui être substituée, mais dont elle restera solidaire.

## **6 INFORMATION ET COMMUNICATIONS**

Le Président donne communication des différents tableaux de bord, à savoir :

- Tableau de bord d'activités au 31/12/2010
- Tableau de bord financier au 31/12/2010
- Tableau de bord « ordures ménagères » au 30/11/2010
- Tableau de bord « opération ravalement de façades » au 31/12/2010
- Tableau de bord « O.P.A.H. » au 31/12/2010
- Tableau de bord « Pass Foncier » au 31/12/2010
- Tableau de bord « Autorisation d'Urbanisme » au 31/12/2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 19h10.

**Rombas, le 12 janvier 2011**

**Affiché le 13.01.11**

**Le Président**



**Lionel Fournier**